

Ville de NIEDERBRONN LES BAINS

PROCES-VERBAL

des délibérations du Conseil Municipal

Séance Ordinaire du lundi 13 Novembre 2017 à 20 h 00

L'an Deux Mille Dix-Sept, le lundi treize novembre, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Niederbronn-les-Bains, légalement convoqués le 2 Novembre 2017, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Anne GUILLIER, Maire de la Ville de Niederbronn-les-Bains.

CONSEILLERS ELUS EN FONCTION	27
-------------------------------------	-----------

PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE	24
--	-----------

Le Maire, Mme Anne GUILLIER

Les Adjointes au Maire, Mme WEISS, M. BONNEVILLE, Mme VOGT, M. WAECHTER

Les Conseillers Municipaux :

Mme ARMAND, M. AY, Mme BOHLY, M. BUCHER, M. BUISSON, Mme FEST Brigitte, M. GRIES, Mme KAISER, M. KETTERING, Mme KLEIN, M. KOTLENGA, Mme KRUMM, Mme PFUND, Mme PRINTZ, M. SCHNEIDER, M. STEINMETZ, Mme VAÏSSE, M. WALD, Mme WAMBST

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR	3
-------------------------------------	----------

M. BURT qui donne pouvoir à M. GRIES

Mme Audrey FEST qui donne pouvoir à Mme ARMAND

M. VANOVERBEKE qui donne pouvoir à Mme WEISS

CALCUL DU QUORUM : 26 : 2 + (1) = 14

(n'entre pas dans le calcul du quorum le Conseiller Municipal empêché qui a donné pouvoir à un collègue de voter en son nom).

Le quorum est atteint avec 24 présents au moment de l'ouverture de la séance. Le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

Secrétaire de séance titulaire :

M. Victor WAECHTER, Adjoint au Maire

Secrétaire Adjoint :

M. Alain WEISGERBER, Directeur Général des Services.

ALLOCATION DU MAIRE

Mme le Maire souhaite la bienvenue à cette nouvelle séance du Conseil Municipal, après un week-end bien arrosé.

Mme le Maire propose ensuite de rajouter deux points à l'ordre du jour de la séance de ce soir :

- **5/10. Attribution d'un terrain dans le lotissement de la Forêt,**
point présenté en séance des Commissions Réunies du Mercredi 08 Novembre 2017 ;
- **5/11. Cession d'une fraction de parcelle – Rue du Nord – délibération modificative,**
en raison du changement du Notaire chargé de la vente.

Le Conseil Municipal en prend acte.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 Septembre 2017.
2. Avis circonstancié sur les travaux de commissions et sur les délégations exercées par le Maire en matière de marchés public.
3. Point d'information sur les compétences exercées par la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.
4. Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains – Modification des statuts.
5. Affaires financières et Immobilières diverses :
 - 5/1. Financement de la section d'investissement du Budget Principal – Attribution suite à consultation.
 - 5/2. Renouvellement de contrats de fourniture d'électricité avec la Régie Intercommunale d'Electricité de Niederbronn-Reichshoffen.
 - 5/3. Chaufferie bois – Actualisation du système de provisions.
 - 5/4. Travaux en régie – Décision Budgétaire Modificative.
 - 5/5. Maison de l'Archéologie – Vente de produits promotionnels – Fixation des tarifs et modalités de vente.

- 5/6. Acquisition d'une fraction de parcelle – Rue du Faubourg des Pierres.
- 5/7. Acquisition d'équipements par l'O.C.S.L. – Demande de subvention.
- 5/8. Mise à disposition de l'archiviste itinérant du CDG 67 – Renouvellement de la convention.
- 5/9. Réseau Animation Intercommunale – Convention d'occupation des locaux de la Mairie annexe 2,rue des Juifs.
- 5/10. Attribution d'un terrain dans le lotissement de la Forêt.
- 5/11. Cession d'une fraction de parcelle – Rue du Nord – délibération modificative.

6. Divers et Communication.

7. Affaires de personnel.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 Septembre 2017.

Mme PRINTZ et M. GRIES signalent n'avoir pas réceptionné le compte-rendu de Conseil Municipal du 25 Septembre 2017. Mme le Maire précise que ce document a été envoyé simultanément avec le compte-rendu des Commissions Réunies du 08 Novembre dernier, par voie postale le Vendredi 10 Novembre.

En l'absence de remarques sur le procès-verbal du 25 Septembre 2017,

**le Conseil Municipal,
adopte par 26 voix pour – 1 abstention (Mme WEISS, absente le 25 Septembre 2017)**

le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 Septembre 2017.

2. Avis circonstancié sur les travaux des commissions et sur les délégations exercées par le Maire en matière de marchés publics.

Mme le Maire expose :

Depuis la séance du Conseil Municipal du 25 Septembre 2017, le compte rendu suivant a été diffusé aux membres du Conseil Municipal, à savoir :

- Commissions Réunies du 8 Novembre 2017 dont tous les points sont à l'ordre du jour de la séance de ce soir

Le compte rendu a été adopté à l'unanimité.

Ont également eu lieu :

- 8 Novembre 2017 : Commission Urbanisme-Travaux pour l'avancement de dossier « Gare » ;
- 10 Novembre 2017 : Comité de Pilotage « Affaires Scolaires » pour la préparation de la rentrée scolaire 2018.

Mme le Maire précise qu'il s'agissait d'aborder le passage à la semaine des 4 jours en Septembre 2018, en lien avec la CCPN au titre du périscolaire et Réseau d'Animation Intercommunale pour les activités pédagogiques.

POINT D'INFORMATION CONCERNANT LES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

en vertu des délégations accordées par le Conseil Municipal le 14 avril 2014
Période du 26 Septembre au 13 Novembre 2017

Décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

INTITULE DE LA DEPENSE	TITULAIRE	MONTANT
Acquisition et installation VPI avec équipements informatiques dédiés - groupe scolaire	SERV INFO	34 810.20 € HT

Concernant ce marché, Mme le Maire fait état des remerciements du personnel enseignant et de la Directrice du Groupe Scolaire pour le matériel informatique et pédagogique mis en place durant les vacances de la Toussaint, la pris en charge des frais de formation sur le logiciel d'exploitation, et pour les autres travaux réalisés par les Services techniques.

Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts :

INTITULE AFFAIRE	NOTAIRE	MONTANT
NEANT		

TABLEAU DE SUIVI DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Mme le Maire rappelle que la compétence en matière d'exercice du droit de préemption urbain est désormais transférée à la Communauté de Communes, et communique la liste des DIA qui ont été transmises à la Communauté de Communes :

Date entrée DIA	Section	Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface totale	Immeuble bâti	Avis	Date notification avis
11/09/2017	8	339/7 – 226/7 – 341/7	11, Rue du Général de Gaulle	5 ares 38	Immeuble	NON PREEMPTION	19/09/2017
11/09/2017	9	255/11	25, Rue de la République	2 ares 85	Immeuble	NON PREEMPTION	19/09/2017
14/09/2017	6	151/31	10, Rue des Poiriers	7 ares 29	Immeuble	NON PREEMPTION	19/09/2017
25/09/2017	50	391(B)/1	10, Rue des Pommiers	0 are 96	Terrain	NON PREEMPTION	28/09/2017
17/10/2017	8	137	8, Chemin Vert	1 are 48	Immeuble	NON PREEMPTION	26/10/2017
24/10/2017	50	494/217	1, Rue des Erables	7 ares 04	Immeuble	NON PREEMPTION	26/10/2017

AUTORISATIONS D'URBANISME DELIVREES PAR LE MAIRE :

NATURE	OBJET	ADRESSE	DATE
DP	Création d'une piscine	24A, Rue de la Ferme	14/09/2017
DP	Construction d'un abri de jardin	8, Rue des Aulnes	14/09/2017
DP	Construction d'un abri de jardin et mise en place d'une clôture	10, Rue du Cimetière Militaire	27/09/2017
PC	Extension du Grand Hôtel Filippo et rampe PMR	14, Avenue Foch	02/10/2017
PC	Construction d'une maison individuelle	11, Route de Bitche	03/10/2017
PC	Construction d'un garage et la démolition d'un bâtiment existant	26, Rue d'Eymoutiers	03/10/2017
DP	Construction d'un abri de jardin et création d'une clôture	33, Route de Jaegerthal	20/10/2017

PC = Permis de construire

PA = Permis d'aménager

PD = Permis de démolir

PCM : permis de construire modificatif

DP : déclaration préalable.

3. Point d'information sur les compétences exercées par la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.

Mme le Maire cède la parole à Mme Pascale WEISS, Adjointe au Maire et Vice-Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, pour la présentation de ce point.

- **Affaires financières**

Par rapport au versement de la dotation de solidarité communautaire, Mme WEISS rappelle que les critères de détermination et de répartition sont inchangés. Pour Niederbronn-les-Bains le montant de la dotation 2017 représentera 178.374 €, soit une variation de + 0,4 %.

En raison des difficultés financières rencontrées par la CCPN, comme toutes les collectivités, le sujet risque d'être abordé lors de discussions futures. Mme WEISS rappelle que le Président FEIG s'était engagé à ne pas revoir les modalités pendant son mandat. Le Conseil Municipal sera informé en cas de reprise des discussions.

- **Travaux sur cours d'eau – Entretien des berges**

Les travaux d'entretien des berges attribués à la Sté NATURE et TECHNIQUE ont démarré le 15 Septembre. Une partie des arbres a été coupée, principalement chez des particuliers. Les travaux concernant le secteur de Niederbronn-les-Bains sont achevés, et Mme WEISS fait part du constat que la qualité et du professionnalisme avec laquelle l'entreprise a mené le chantier.

- **Action Vergers Solidaires d'Alsace**

Une opération de don d'arbres fruitiers pour un permis de construire a été mise en place sur le territoire de la CCPN. En 2016, près de 40 permis ont été délivrés pour de nouvelles constructions. Chaque propriétaire a ainsi été contacté pour se voir offrir un arbre, qu'il choisira en lien avec une association arboricole du territoire. La remise des arbres commandés se fera le 25 Novembre à l'occasion de la Sainte Catherine. Les récipiendaires seront initiés à la plantation des arbres lors de la cérémonie de remise.

- **Collecte des Pommes – Atelier d'épluchage des châtaignes.**

La collecte des pommes est faite avec les travailleurs sociaux et les bénéficiaires de l'Epicerie Sociale. En 2017 la collecte a cependant été beaucoup moins importante que les années précédentes.

Au niveau de l'atelier d'épluchage, les châtaignes sont de très mauvaise qualité, et cela se traduit par des pertes jusqu'à 50% du poids ramené par les particuliers.

Mme WEISS rappelle que ces actions seront reconduites, car ces ateliers emploient des personnels en insertion, chapeautés par les travailleurs sociaux de l'Epicerie Sociale.

- **Journée de l'Environnement du 07 Avril 2017**

La date est fixée au 07 Avril 2018, et comportera à nouveau des opérations avec les écoles volontaires. Un élargissement de cette action sur toute une semaine est proposé, et sera axé sur l'initiation à l'environnement, avec des manifestations préparées par la Commission Environnement et les associations partenaires.

- **Compétence GEMAPI**

Le transfert de la compétence en matière de gestion des milieux aquatiques et de la prévention en matière d'inondation est obligatoire au 1^{er} Janvier 2018. Malgré les efforts du Président, le rapprochement avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau n'a pu aboutir pour l'instant. Il semblerait donc que l'adhésion au SDEA soit privilégiée par la Communauté de Communes.

- **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**

Pour les Communautés de Communes de plus de 20.000 habitants, la mise en place de ce plan est obligatoire avant le 31 Décembre 2018. Il a été décidé de se rapprocher de l'ADEAN, et de faire appel à un bureau d'études afin de mettre en commun le travail réalisé au sein des 4 communautés de communes en vue de l'élaboration de ce plan. Les coûts seraient mutualisés entre les 4 EPCI.

Mme le Maire et Mme WEISS précisent que la procédure et le travail à fournir sont quasi assimilables à la mise en place d'un PLUi. La mise en commun des travaux déjà réalisés au niveau des EPCI pourrait être relativement rapide. Le plan de mise en œuvre sera par contre plus conséquent à réaliser.

- **Taxi pour Tous / Transport à la demande**

Suite à la présentation du rapport d'exploitation des délégataires de service public, il est constaté en 2015 une baisse de 23% de la demande, mais une augmentation des recettes commerciales expliquées par la fin des transports gratuits (1 € minimum par personne transportée) et une limitation à 3 allers-retours par semaine afin d'inciter les gens à mieux organiser leurs déplacements. Ces mesures ont été mise en place suite au constat de l'augmentation des coûts et le Conseil Départemental aurait fini par réduire son subventionnement.

Au niveau des transports les plus demandés : de Reichshoffen vers Niederbronn-les-Bains et inversement, ainsi que Reichshoffen et Niederbronn-les-Bains en intra-muros.

- **Accueil Petite Enfance**

Au niveau de l'exploitation des crèches de Niederbronn-les-Bains et de Mertzwiller, Mme WEISS rappelle que depuis le 1^{er} Janvier 2017 le délégataire BABILOU a été remplacé par LA MAISON BLEUE.

Il a fallu lourdement insister auprès de BABILOU pour obtenir les bilans de fonctionnement et d'activités de 2016, sachant que les bilans financiers 2016 ont été finalement récupérés auprès de la CAF.

Le taux d'occupation en fin d'année 2016 était légèrement en baisse, tant à Mertzwiller qu'à Niederbronn-les-Bains, en raison de la renégociation de contrats par les parents au moment des vacances scolaires (garde au niveau familial durant ces périodes).

Au niveau des bilans financiers 2016 de BABILOU ont été relevées des charges exceptionnelles, assimilées probablement à la constitution de provisions (NLB : - 250.518 € et Mertzwiller : - 228.780 €) qui ont dû être réinjectées suite à la non reconduction des contrats de délégation.

Le Jardin d'Albin et le Tipi des Petits ont également connu une légère baisse de fréquentation en fin d'année 2016, avec beaucoup de contrats occasionnels mis en place. Toutes les structures du même type connaissent les mêmes difficultés, les parents ayant désormais tendance à faire appel à des solutions de garde moins onéreuses.

Pour la première fois au niveau des Commissions d'Admissions de Niederbronn-les-Bains et de Mertzwiller il reste des places dans les structures. La durée des contrats est en baisse, avec la quasi disparition des contrats de 5 cinq jours, les parents se tournant désormais vers des contrats de 3 jours.

- **Accueil périscolaire de Mertzwiller**

Depuis la dernière rentrée, les enfants de Mertzwiller ne déjeunent plus au collège mais à l'Espace Stéphane Grappelli où un périscolaire a été installé. Une convention ayant été mise en place à l'époque avec le collège de Mertzwiller, il n'y a donc plus que les enfants de Gundershoffen qui prennent le bus pour y déjeuner.

- **Rythmes scolaires –Rentrée 2018-2019**

Suite à la décision de revenir à la semaine de 4 jours sur l'ensemble du territoire à compter de la rentrée 2018-2019, les communes ont été incitées par le Président FEIG à organiser des réunions préparatoires avec les partenaires, associations concernées.

Sur le territoire 4 groupes de communes sont identifiées : Niederbronn-les-Bains, Reichshoffen, Mertzwiller/Mietesheim/Uttenhoffen et Zinswiller/Gumbrechtshoffen/Oberbronn dans le cadre des regroupements pédagogiques respectifs.

- **Semaine des Aînés**

Début Octobre a eu lieu la Semaine des Aînés, dont la nouvelle formule sur la semaine a rencontré un vif succès au niveau de tous les ateliers, avec un sommet de participation au Moulin9 pour la pièce de théâtre du mercredi après-midi (280 spectateurs).

Les participants sont très satisfaits de cette nouvelle formule qui leur a permis de circuler d'un endroit à l'autre, et de rencontrer d'autres personnes, en profitant gratuitement du " Taxi pour Tous" pour circuler.

Le Diamantic, caravane aménagée, a permis de montrer aux personnes âgées à mobilité réduite les possibilités d'aménagements dans un appartement. Le Vendredi après-midi les participants ont également pu bénéficier d'une session pédagogique proposée par URBA CONCEPT dont l'objectif était d'expliquer les procédures et démarches à faire pour des travaux d'adaptation dans un logement.

Un pot de clôture, préparé par les bénéficiaires de l'Epicerie Sociale, a été organisé à La Castine le vendredi, a été fort apprécié par les participants et a permis de valoriser le travail de l'équipe des bénéficiaires.

- **Point Lecture publique**

Dans le cadre de l'appel à projet lancé par le Département, le dossier de financement présenté par le C.C.A.S. pour le projet de portage à domicile pour les seniors ou personnes à mobilité réduite, a été rejeté.

Mme WEISS précise que le Département a pris contact avec la CCPN pour signaler que le territoire était sinistré au niveau de la lecture publique et souhaitait rencontrer les élus à ce sujet. Ce dossier entrant dans le projet culturel de territoire, une réunion pourrait être programmée au printemps prochain.

- **Maison Intergénérationnelle à Reichshoffen**

Le dossier en est au stade de l'AMO avec une attribution prochaine. Les sites de Saverne, Bitche et Bischwiller ont été visités récemment. Il s'agit de trois types de structures tout à fait différentes. La structure de Bitche est un exemple de cohérence, d'optimisation et de mutualisation des espaces.

- **Cession du site ALDI**

La CCPN avait présenté une offre à 250.000 € qui a été acceptée par le représentant de la société. Des négociations sont cependant toujours en cours pour obtenir une baisse du prix compte-tenu des incertitudes sur l'absence de pollution sur le site.

- **Convention TV3V**

Un comité de pilotage Communication a été mis en place, avec 3 séances de travail, et il a été demandé à TV3V de faire une proposition concrète sur les modifications envisagées.

La proposition de TV3V a été analysée en Bureau, et le Président va soumettre une proposition à la Régie Intercommunale d'Electricité et de Téléservices.

Les crédits qui pourraient être récupérés dans le cadre des modifications de la convention seraient consacrés à un poste d'agent dédié à la Communication, qui pourrait être mutualisé à plus ou moins longue échéance au niveau du territoire, et amené à travailler sur la communication touristique et du potentiel futur Pays d'Art et d'Histoire.

- **Rachat de l'Hôtel d'Entreprises à Gundershoffen**

Un transporteur de la région souhaite acquérir le site, qui présente la superficie et les aménagements nécessaires pour son activité. Une offre, actuellement en négociation, lui a été faite par le Président.

Mme le Maire aborde brièvement la rencontre avec Rémi BERTRAND avec les maires de la CCPN pour la présentation du nouveau programme de soutien du Département aux communes et communautés de communes.

Concernant les travaux sur les cours d'eau Mme le Maire précise qu'une réception des travaux effectués à Niederbronn-les-Bains est programmée le Mercredi 15 Novembre de 09 à 10h. Les conseillers intéressés sont invités à y participer.

4. Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.

Mme le Maire expose :

Depuis le 1^{er} Janvier 2017, la Communauté de Communes compte au nombre de ses compétences 7 des 12 groupes proposés auxquels se rajoutera au 1^{er} Janvier 2018 à titre obligatoire, la compétence "Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations" (GEMAPI) dans les conditions prévues à l'article L211-7 du Code de l'Environnement.

Afin de pouvoir maintenir son éligibilité à la "DGF bonifiée", la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains devra exercer au 1^{er} Janvier 2018, au moins 9 groupes de compétences parmi les 12 figurant à l'article L5214-23-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette dotation majorée bénéficie aux communautés de communes à fiscalité professionnelle unique (FPU) répondant à certains critères démographiques et exerçant un nombre de compétences plus important que celui de leur catégorie.

A cet effet, le Président Fernand FEIG a proposé de transférer le groupe de compétences suivant :

- "En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville ".

A ce titre il convient de procéder, avant le 31 Décembre 2017, à une mise à jour des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains et à l'intégration de ce nouveau groupe de compétences conformément aux exigences légales.

La Communauté de Communes ayant approuvé le projet de statuts modifiés par délibération du Conseil Communautaire en date du 09 Octobre 2017 (extrait des délibérations joint en annexe), le Conseil Municipal est invité à se prononcer à son tour sur les statuts modifiés sur la base du document joint en annexe.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 03 Novembre 2017,

Vu la loi N° 2015-991 du 07 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite "loi NOTRe",

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5211-17 et L.5214-16,

Vu les statuts modifiés de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains approuvés par arrêté préfectoral du 16 Janvier 2017,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains en date du 09 Octobre 2017 proposant une modification de l'article 2 des statuts définissant les compétences exercées par la dite Communauté de Communes,

Vu les statuts modifiés,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 08 Novembre 2017,

Après en avoir délibéré,

approuve à l'unanimité :

a) la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, par l'ajout aux compétences optionnelles du groupe de compétences suivant :

- "En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville ".

b) les statuts modifiés tels qu'ils figurent en annexe de la présente délibération ;

charge :

Mme le Maire d'accomplir les formalités administratives consécutives à la présente délibération.

5. Affaires financières.

5/1. Emprunt d'équilibre au Budget Principal - Consultation.

Dans le cadre du financement des opérations prévues en section d'Investissement au budget principal, Mme le Maire avait sollicité l'autorisation du Conseil Municipal pour lancer une consultation, dans la limite du montant prévisionnel inscrit au budget primitif.

Les établissements bancaires ont été sollicités pour des offres se décomposant comme suit :

- capital : 300.000 € à 500.000 €
- propositions en taux fixes
- durée : 15 à 20 ans

Trois établissements ont présenté des offres :

Etablissements	BANQUE POPULAIRE		CAISSE D'EPARGNE	CREDIT AGRICOLE
	Montant	300.000 € à 500.000 €	300.000 € à 500 000 €	300.000 € à 500.000 €
Durée	15 ans	20 ans	15 ans	15 ans
Taux d'intérêt annuel fixe	1,20 %	1,45 %	1,26 % (amortissement fixe K) ou 1,28 % (échéances constantes)	1,17 %
Echéances	Trimestrielles	Trimestrielles	Trimestrielles	Trimestrielles
	Constantes (K et I) ou avec amortissement fixe du capital	Constantes (K et I) ou avec amortissement fixe du capital	Constantes (K et I) ou avec amortissement fixe du capital	Constantes (K et I) ou avec amortissement fixe du capital
Frais de dossier / Commission d'instruction	600,00 €	600,00 €	0,10 % du montant financé	0,10 % du montant financé
Conditions de remboursement anticipé	Possible, avec application d'une pénalité de 5% du capital remboursé	Possible, avec application d'une pénalité de 5% du capital remboursé	Possible à chaque échéance avec préavis de 3 mois et moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle	Possible à chaque échéance avec préavis d'1 mois et moyennant le paiement d'une indemnité équivalente à 2 mois d'intérêts
Validité de l'offre	06 décembre 2017	06 décembre 2017	17 novembre 2017	20 novembre 2017

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire à contracter un emprunt, dont le montant sera déterminé en fonction du résultat prévisionnel anticipé du budget principal et des budgets annexes, en tenant compte des déficits conséquents des 2 budgets lotissements.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 8 novembre 2017,

Vu les offres présentées par les établissements bancaires sollicités,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 8 novembre 2017,

Après en avoir délibéré,

décide :

a) d'autoriser Mme le Maire de la Ville de Niederbronn-les-Bains à contracter un emprunt auprès du **Crédit Agricole**, dans les limites nécessaires au financement des opérations d'investissement prévues sur l'exercice 2017, dans les conditions suivantes :

- Capital : 300.000,00 € à 500.000 €
- Taux : 1,17 %
- Durée : 15 ans
- Périodicité de remboursement : Trimestrielle

- Remboursement progressif du capital
- Frais de dossier : 0,10 % du montant du capital emprunté

b) d'autoriser le Maire ou son représentant, à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du prêt.

5/2. Renouvellement de contrats de fourniture d'électricité avec la Régie Intercommunale d'Electricité de Niederbronn/Reichshoffen.

Mme le Maire expose :

Les tarifs réglementés de vente de l'électricité pour les puissances souscrites strictement supérieures à 36 kVA ont été supprimés au 31 Décembre 2015, conformément à l'article L.337-9 du Code de l'Energie, ainsi qu'aux dispositions de l'article 25 de la loi relative à la consommation de 2014.

La suppression légale de ces tarifs réglementés avait entraîné la caducité de plusieurs de nos contrats, et il convenait de signer avant le 31 Décembre 2015 de nouveaux contrats en offre de marché avec le fournisseur de notre choix.

Les Ville de Niederbronn-les-Bains et de Reichshoffen étant propriétaires de la Régie Intercommunale d'Electricité, le Conseil Municipal lors de sa séance du 19 octobre 2015, avait décidé de souscrire directement ces contrats de fourniture auprès de la Régie Intercommunale d'Electricité par le biais d'un contrat de coopération public-public, ou contrat de type "in house" exclus du champ d'application des marchés publics.

Les contrats de coopération public-public ont pour objet d'instaurer une coopération entre plusieurs entités publiques afin d'assurer la mise en œuvre d'une mission de service public commune à celles-ci.

Comme en 2015, il a été demandé à la Régie d'Electricité de proposer 2 offres sur la base de cotations fournies le 08 Novembre, pour les 3 sites concernés (Le Moulin 9 – le stade annexe – la Piscine Les Aqualies).

Mme le Maire rappelle qu'en 2015, les 3 contrats de fourniture d'électricité avaient été conclus sur les bases suivantes :

- **Le Moulin 9 :**

Eléments de tarification	Prix H.T. du MWh sur 12 mois	Prix H.T. du MWh sur 24 mois
Consommation de référence	71,86 MWh	143,39 MWh
Coût total H.T. estimé de la période (termes fixes et variables et taxes inclus)	8.550,62 €	17.147,82 €
Prix moyen du MWh	118,99 €	119,59 €
dont part relative à l'acheminement	70,49 €	70,53 €
dont part relative à la fourniture	48,50 €	49,06 €

- **Le stade annexe du Montrouge :**

Éléments de tarification	Prix H.T. du MWh sur 12 mois	Prix H.T. du MWh sur 24 mois
Consommation de référence	9,26 MWh	18,5 MWh
Coût total H.T. estimé de la période (termes fixes et variables et taxes inclus)	3.277,23 €	6.383,82 €
Prix moyen du MWh	353,91 €	345,07 €
dont part relative à l'acheminement	204,59 €	204,74 €
dont part relative à la fourniture	149,32 €	140,33 €

- **La Piscine Les Aqualies :**

Éléments de tarification	Prix H.T. du MWh sur 12 mois	Prix H.T. du MWh sur 24 mois
Consommation de référence	761,38 MWh	1.519,69 MWh
Coût total H.T. estimé de la période (termes fixes et variables et taxes inclus)	64.492,99 €	129.327,75 €
Prix moyen du MWh	84,71 €	85,10 €
dont part relative à l'acheminement	39,87 €	39,87 €
dont part relative à la fourniture	44,84 €	45,23 €

sachant que le prix du MWh annoncé porte uniquement sur le rapport entre la fourniture (termes fixes et variables cumulés) et la consommation de référence.

Mme le Maire précise que seules les offres pour le Moulin 9 et le Stade Annexe du Montrouge ont été transmises par la Régie Intercommunale d'Electricité et ont été examinées en Commissions Réunies du 08 Novembre.

Aucune cotation n'a été faite pour la Piscine Les Aqualies, en raison de la conjoncture du marché qui n'est pas du tout favorable pour le profil de consommation de l'équipement.

- **Le Moulin 9 :**

Éléments de tarification	Conditions 2015		Conditions 08 Novembre 2017	
	Prix H.T. du MWh sur 12 mois	Prix H.T. du MWh sur 24 mois	Prix H.T. du MWh sur 12 mois	Prix H.T. du MWh sur 24 mois
Consommation de référence	71,86 MWh	143,39 MWh	101,377 MWh	202,754 MWh
Coût total H.T. estimé de la période (termes fixes et variables et taxes inclus)	8.550,62 €	17.147,82 €	13.747,00 €	26.102,12 €
Prix moyen H.T. du MWh	118,99 €	119,59 €	135,60 €	128,74 €
dont part relative à l'acheminement	70,49 €	70,53 €	77,18 €	73,34 €
dont part relative à la fourniture	48,50 €	49,06 €	56,29 €	53,27 €

Si l'on constate une hausse du prix moyen H.T. du MWh quelle que soit la période retenue, il faut également noter que la consommation de référence, qui est un élément essentiel lors de la cotation, est en hausse de l'ordre de 40 % (période 24 mois).

Mme le Maire souhaite qu'une attention toute particulière soit portée sur les consommations d'énergie au Moulin 9, pour contenir l'augmentation constatée, en identifier l'origine, et revenir à des valeurs en cohérence avec celles de 2015.

Il est proposé de retenir l'offre portant sur la période de 24 mois.

- **Le stade annexe du Montrouge :**

Eléments de tarification	Conditions 2015		Conditions 08 Novembre 2017	
	Prix H.T. du MWh sur 12 mois	Prix H.T. du MWh sur 24 mois	Prix H.T. du MWh sur 12 mois	Prix H.T. du MWh sur 24 mois
Consommation de référence	9,26 MWh	18,5 MWh	10,157 MWh	20,314 MWh
Coût total H.T. estimé de la période (termes fixes et variables et taxes inclus)	3.277,23 €	6.383,82 €	3.863,72 €	7.155,78 €
Prix moyen H.T. du MWh	353,91 €	345,07 €	380,40 €	352,26 €
dont part relative à l'acheminement	204,59 €	204,74 €	245,62 €	219,06 €
dont part relative à la fourniture	149,32 €	140,33 €	117,06 €	115,48 €

Si l'on constate là aussi une hausse du prix moyen H.T. du MWh quelle que soit la période retenue, la hausse de la consommation est plus modérée (+ 10% - période 24 mois).

Des précisions seront cependant sollicitées auprès de la Régie d'Electricité pour expliquer les fortes disparités au niveau de la part "acheminement" selon les périodes, et par rapport aux offres de 2015.

Il est proposé de retenir l'offre portant sur la période de 24 mois.

Afin de pouvoir disposer des meilleures conditions du marché, il est proposé en concertation avec la Régie Intercommunale d'Electricité d'opérer de la manière suivante :

- validation des offres pour le Moulin 9 et le Stade Annexe du Montrouge telles que proposées afin de disposer d'un tarif de base retenu pour 24 mois par le Conseil Municipal du 13 Novembre ;
- puis solliciter à nouveau pour les 3 sites, une cotation pour le Conseil Municipal du 11 Décembre prochain, permettant le cas échéant de bénéficier de conditions plus avantageuses que celles de ce jour, et de substituer celles-ci OU de conserver les conditions validées le 13 Novembre en cas de cotations défavorables.
- d'accorder une délégation à Mme le Maire ou à son représentant afin de pouvoir valider toute proposition de cotation favorable qui pourrait être faite en fonction des opportunités du marché d'ici le 31 Décembre 2017

Par rapport au dernier cas de figure, la Régie d'Electricité se propose également de suivre au quotidien les conditions du marché et de nous soumettre des cotations les plus favorables possibles.

Celles-ci n'étant valables que quelques jours, la délégation accordée à Mme le Maire permettrait d'être très réactif pour la validation des offres.

Le Conseil Municipal serait bien sûr avisé par la suite de toute décision prise dans le cadre de cette délégation.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 03 Novembre 2017 ;

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 08 Novembre 2017 ;

Vu que la Régie Intercommunale d'Electricité et de Télé-services de Niederbronn-les-Bains / Reichshoffen dispose de la personnalité morale et de l'autonomie financière, et qu'elle est une régie rattachée aux collectivités de Niederbronn-les-Bains et Reichshoffen, permettant la passation d'un contrat de coopération public-public ;

Vu les offres présentées en date du 08 Novembre 2017 par la Régie Intercommunale d'Electricité et de Télé-services de Niederbronn/Reichshoffen ;

Après en avoir délibéré,

décide :

a) de passer un contrat de coopération public-public avec la Régie Intercommunale d'Electricité et de Télé-services de Niederbronn-les-Bains / Reichshoffen de fourniture d'électricité pour les sites suivants :

- le Moulin 9 ;
- le stade annexe du Montrouge ;
- la Piscine Les Aqualies

b) de retenir les offres de prix proposés par la Régie Intercommunale et de Télé-services de Niederbronn-les-Bains / Reichshoffen, sur une durée d'engagement de 24 mois, soit un prix du MWh se déclinant comme suit :

- **Le Moulin 9 :**

Éléments de tarification	Conditions 08 Novembre 2017	
	Prix H.T. du MWh sur 12 mois	Prix H.T. du MWh sur 24 mois
Consommation de référence	101,377 MWh	202,754 MWh
Coût total H.T. estimé de la période (termes fixes et variables et taxes inclus)	13.747,00 €	26.102,12 €

Prix moyen H.T. du MWh	135,60 €	128,74 €
dont part relative à l'acheminement	77,18 €	73,34 €
dont part relative à la fourniture	56,29 €	53,27 €

- **Le stade annexe du Montrouge :**

	Conditions 08 Novembre 2017	
Éléments de tarification	Prix H.T. du MWh sur 12 mois	Prix H.T. du MWh sur 24 mois
Consommation de référence	10,157 MWh	20,314 MWh
Coût total H.T. estimé de la période (termes fixes et variables et taxes inclus)	3.863,72 €	7.155,78 €
Prix moyen H.T. du MWh	380,40 €	352,26 €
dont part relative à l'acheminement	245,62 €	219,06 €
dont part relative à la fourniture	117,06 €	115,48 €

c) de solliciter à nouveau la Régie Intercommunale d'Electricité et de Téléservices en vue de la présentation de nouvelles offres lors de la séance du Conseil Municipal du 11 Décembre 2017, pour les sites du Moulin 9 – le Stade Annexe du Montrouge et la Piscine les Aqualies, avec possibilité de substitution en cas de conditions plus favorables ;

d) d'accorder une délégation à Mme le Maire ou son représentant afin de pouvoir valider d'ici le 31 Décembre 2017, toute nouvelle proposition de cotation favorable pour les trois sites concernés en fonction des opportunités de marché.

constate :

qu'aucune offre n'a été présenté par la Régie Intercommunale d'Electricité et de Téléservices de Niederbronn/Reichshoffen en vue du renouvellement du contrat de fourniture en électricité pour la Piscine Les Aqualies .

5/3. Affaires financières - Chaufferie bois : Actualisation du système de provisions

Mme le Maire expose :

Les logements sis aux N° 1, 3 et 5 rue du Stade ainsi que les logements situés 3 rue des Pruniers et 2 rue des Sœurs sont raccordés au réseau de chaleur de la chaufferie collective au bois.

Les décomptes annuels des frais de chauffage sont établis sur une période de 12 mois, s'étendant du 1^{er} juillet N au 30 juin N+1.

Par délibération du 8 novembre 2016, il avait été décidé de recouvrer des provisions mensuelles incluant abonnement et consommation, pour une période de 10 mois, allant du 1^{er} septembre N au 30 juin N+1, comme suit :

- Logements 1 rue du Stade : 45,00 € HT soit 47,48 € TTC,
- Logements 3 rue du Stade : 40,00 € HT soit 42,20 € TTC,
- Logements 5 rue du Stade : 35,00 € HT soit 36,93 € TTC,
- Logement 3 rue des Pruniers (école maternelle) : 45,00 € HT soit 47,48 € TTC,
- Logement 2 rue des Sœurs (groupe scolaire) : 100,00 € HT soit 105,50 € TTC.

Malgré cette modification de l'étalement de la charge, les décomptes annuels restent élevés et un certain nombre de locataires continuent à verser des provisions supplémentaires directement auprès des services de la trésorerie.

Aussi, afin de faciliter le paiement des frais de chauffage par les locataires, il est proposé :

- d'augmenter le montant des provisions mensuelles comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2018 :
 - Logements 1 rue du Stade : 50,00 € HT, soit 52,75 € T.T.C
 - Logements 3 rue du Stade : 50,00 € HT, soit 52,75 € T.T.C.
 - Logements 5 rue du Stade : 40,00 € HT, soit 42,20 € T.T.C.
 - Logement 3 rue des Pruniers : 65,00 € HT, soit 68,58 € T.T.C.
 - Logement 2 rue des Sœurs : 150,00 € HT, soit 158,25 € T.T.C.
- de maintenir le rythme de recouvrement des provisions sur une période de 10 mois,
- de modifier par avenant les polices d'abonnement liant la commune aux tiers.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 3 novembre 2017,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 8 Novembre 2017,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

a) d'adopter les différentes dispositions proposées, comme suit :

- maintien du rythme de recouvrement des provisions sur une période de 10 mois,
- modification par avenant des polices d'abonnement liant la commune aux tiers.

b) d'adopter la grille tarifaire ci-après annexée concernant les logements communaux ;

prend acte :

que les nouvelles dispositions entreront en vigueur au 1^{er} Janvier 2018.

IMMEUBLE RACCORDE	Puissance souscrite en Kwh	Tarif mensuel au Kwh HT	Abonnement mensuel en euros HT	Abonnement annuel en euros HT	Tarif HT au kwh consommé	Provision mensuelle en euros HT	Provision mensuelle en euros TTC	Durée encaissement provision en mois	Provision annuelle en euros HT
1 rue du Stade (4 logements)	17,50	1,208	21,14	253,68	0,045	50,00	52,75	10	500,00
3 rue du Stade (4 logements)	17,50	1,208	21,14	253,68	0,045	50,00	52,75	10	500,00
5 rue du Stade (4 logements)	12,50	1,208	15,10	181,20	0,045	40,00	42,20	10	400,00
3 rue des Pruniers (école maternelle – logement de fonction)	17,50	1,208	21,14	253,68	0,045	65,00	68,58	10	650,00
2 rue des Sœurs (groupe scolaire- logement de fonction)	40,00	2,625	105,00	1.260,00	0,045	150,00	158,25	10	1.500,00

Tarifs HT – TVA 5.5 % sur abonnement et consommation

N'apercevant plus de fumées au niveau de la chaufferie, M. SCHNEIDER se demande si l'installation est bien en fonction, et si cette absence résulte d'une qualité d'entretien et de suivi de la qualité du bois de la part de l'exploitant.

M. BONNEVILLE, Adjoint au Maire en charge de l'équipement lui précise que l'installation est bien en fonction, et que les problèmes de fumées étaient liés à l'approvisionnement en bois et aux paramétrages à modifier en conséquence en fonction de la qualité et de l'humidité du bois.

5/4. Travaux en régie interne : Décision Budgétaire Modificative

Afin de restituer à la section de fonctionnement le montant des charges qu'elle a supporté au cours de l'année 2017 pour des travaux à caractère d'investissement réalisés par les agents communaux, Mme le Maire informe l'assemblée de la nécessité de prendre une décision budgétaire modificative au budget principal.

Cette opération a pour but d'annuler par compensation, les débits portés à des comptes de la classe 6 (personnel, matériel, fournitures). Le Maire précise qu'il s'agit d'opérations d'ordre qui ne donnent pas lieu à mouvements de fonds.

Les services techniques ont ainsi réalisé 11 chantiers en régie au cours de l'année 2017, auxquels près de 1600 heures ont été consacrées.

La synthèse des coûts par chantier s'établit comme suit :

CHANTIERS	FOURNITURES TTC	FRAIS MAIN- D'ŒUVRE ET VEHICULES	COUT GLOBAL DE REALISATION	IMPUTATION COMPTABLE	DBM
CTM – création racks de rangement (48.75 heures)	0.00	1 333.25 €	1 333.25 €	2138 - Fonction 822 Opération 105	+ 1 350.00 €
Aménagement accès PMR – Groupe scolaire (119.50 heures)	3 891.06 €	3 672.50€	7 563.56 €	21312- Fonction 212 Opération 107	+ 7 600.00 €
Installation d'un visiophone au groupe scolaire (27.50 heures)	2 169.90 €	878.50 €	3 048.40 €	21312 - Fonction 212 Opération 107	+3 100.00 €
Pose d'une nouvelle conduite AEP – Stade municipal (44.75 heures)	1 301.32 €	1 412.25 €	2 713.57 €	2113 - Fonction 412 Opération 109	+ 2 750.00 €
Rénovation des pistes de golf (248.25 heures)	111.97 €	7 269.25 €	7 381.22 €	2113 - Fonction 4141 Opération 120	+ 7 500.00 €
Rénovation du pavillon du golf (474.25 heures)	5 669.09 €	14 198.75 €	19 867.84 €	2113 - Fonction 4142 Opération 120	+ 20 000.00 €
Aménagement de locaux pour ABRAPA – 8 Place de l'hôtel de Ville (108.25 heures)	1 421.45 €	3 280.75 €	4 702.20 €	2132- Fonction 71 Opération 105	+ 4 750.00 €
Aménagement accès PMR – Office du Tourisme (38 heures)	961.14 €	1 230.00 €	2 191.14 €	2138 - Fonction 95 Opération 110	+ 2 200.00 €

Aménagement accès PMR – Hôtel de Ville (34 heures)	1 286.91 €	1 088.00 €	2 374.91 €	21311 - Fonction 0201 Opération 103	+ 2 400.00 €
Installation de VPI au groupe scolaire Hans Haug (192.75 heures)	2237.43 €	5 544.25 €	7 781.68 €	2183 – Fonction 212 – Opération 107	+ 7 800.00 €
Aménagement du site de la Chataigneraie (260 heures)	1 751.98 €	14 029.00 €	15 780.98 €	2113 – Fonction 822 – Opération 104	+ 16 000.00 €
TOTAL	20 802.25 €	53 936.50 €	74 738.75 €	TOTAL	+ 75 450.00 €

La décision budgétaire modificative en résultant s'articule comme suit :

INTITULE		DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement			
Chapitre 040	2138 – fonction 822 – op 105	+ 1 350.00 €	
	21312 – fonction 212 – op 107	+ 10 700.00 €	
	2113 – fonction 412 – op 109	+ 2 750.00 €	
	2113 – fonction 4141 – op 120	+ 7 500.00 €	
	2113 – fonction 4142 – op 120	+ 20 000.00 €	
	2132 – fonction 71 – op 105	+ 4 750.00 €	
	2138 – fonction 95 – op 110	+ 2 200.00 €	
	21311 – fonction 0201 – op 103	+ 2 400.00 €	
	2183 – fonction 212 – op 107	+ 7 800.00 €	
2113 – fonction 822 – op 104	+ 16 000.00 €		
Chapitre 16	1641 – fonction 01		+ 75 450.00 €
Total section d'investissement		+ 75 450.00 €	+ 75 450.00 €
Section de fonctionnement			
Chapitre 042	722 – fonction 822		+ 17 350.00 €
	722 – fonction 212		+ 18 500.00 €
	722 – fonction 412		+ 2 750.00 €
	722 – fonction 4141		+ 7 500.00 €
	722 – fonction 4142		+ 20 000.00 €
	722 – fonction 71		+ 4 750.00 €
	722 – fonction 95		+ 2 200.00 €
	722 – fonction 0201		+ 2 400.00 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues - fonction 01	+ 75 450.00 €	
Total section de fonctionnement		+ 75 450.00 €	+ 75 450.00 €

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 3 novembre 2017,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 8 novembre 2017,

Après avoir entendu les explications du Maire sur ces ajustements,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

d'adopter la décision budgétaire modificative au Budget Principal de l'exercice 2017, en vue d'effectuer les opérations d'ordre relatives aux travaux en régie :

INTITULE		DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement			
Chapitre 040	2138 – fonction 822 – op 105	+ 1 350.00 €	
	21312 – fonction 212 – op 107	+ 10 700.00 €	
	2113 – fonction 412 – op 109	+ 2 750.00 €	
	2113 – fonction 4141 – op 120	+ 7 500.00 €	
	2113 – fonction 4142 – op 120	+ 20 000.00 €	
	2132 – fonction 71 – op 105	+ 4 750.00 €	
	2138 – fonction 95 – op 110	+ 2 200.00 €	
	21311 – fonction 0201 – op 103	+ 2 400.00 €	
	2183 – fonction 212 – op 107	+ 7 800.00 €	
	2113 – fonction 822 – op 104	+ 16 000.00 €	
Chapitre 16	1641 – fonction 01		+ 75 450.00 €
Total section d'investissement		+ 75 450.00 €	+ 75 450.00 €
Section de fonctionnement			
Chapitre 042	722 – fonction 822		+ 17 350.00 €
	722 – fonction 212		+ 18 500.00 €
	722 – fonction 412		+ 2 750.00 €
	722 – fonction 4141		+ 7 500.00 €
	722 – fonction 4142		+ 20 000.00 €
	722 – fonction 71		+ 4 750.00 €
	722 – fonction 95		+ 2 200.00 €
	722 – fonction 0201		+ 2 400.00 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues - fonction 01	+ 75 450.00 €	
Total section de fonctionnement		+ 75 450.00 €	+ 75 450.00 €

5/5. Maison de l'Archéologie – Vente d'objets promotionnels – Fixation des tarifs et modalités de vente.

Mme le Maire expose :

Dans le cadre de la stratégie de développement des boutiques des musées du Parc Naturel des Vosges du Nord, ce dernier a souhaité mettre en œuvre un programme d'actions comportant notamment la création d'objets design-musée.

Mme le Maire rappelle que cette action avait été précédée en 2015 par la réalisation d'une série de cartes postales spécifiques à chaque musée.

L'opération vise cette fois-ci à créer 10 objets design qui s'inspirent des collections des 10 musées du Parc. Ces objets ont pour vocation d'enrichir l'offre de produits en vente dans les boutiques des musées.

Pour la Maison de l'Archéologie, le projet d'objet retenu porte sur un porte-savon en grès de coulage comportant des reliefs inspirés par la fenêtre principale de la ruine du château de la Wasenbourg, tiré à 50 exemplaires, pour un montant de 577,25 € T.T.C., soit un coût unitaire de 11,55 € T.T.C.

Il est proposé d'instaurer un tarif de vente unitaire de 12,00 € T.T.C. pour cet objet, afin qu'il puisse être vendu dès sa réception, par le biais de la régie de recettes de la Maison de l'Archéologie.

Par ailleurs, le Musée du Fer de Reichshoffen, souhaitant commercialiser un savon au charbon, il est envisagé de vendre par la suite un ensemble "porte-savon + savon" dans le cadre d'un échange de bons procédés entre les deux musées.

Le tarif de cet ensemble devra également être défini dès que toutes les données tarifaires concernant le savon au charbon seront connues.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 03 Novembre 2017,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 08 Novembre 2017,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

de fixer le tarif de vente du porte-savon à 12,00 € pour permettre sa vente par le biais de la régie de recettes de la Maison de l'Archéologie.

5/6. Acquisition d'une fraction de parcelle au lieu-dit "Schwartzlaeng" / Faubourg des Pierres.

Mme le Maire expose :

La Ville de Niederbronn-les-Bains est sollicitée M. et Mme GURLER, propriétaires de la parcelle N°25 – Section 18 au lieu-dit "Schwartzlaeng", pour le rachat d'une fraction d'environ 3,20 ares, située à l'arrière de plusieurs parcelles communales (voir plan joint).

En effet, la Ville est déjà propriétaire des parcelles 286 – 290 et 293 d'une contenance globale de 5,61 ares, et le rajout de la fraction de parcelle permettrait de disposer d'un terrain de construction intéressant d'environ 8,80 ares.

M. et Mme GURLER souhaite céder cette parcelle situé en zonage Ub au prix de 4.500,00 € de l'are, soit environ 14.400,00 € sur la base d'une surface de 3,20 ares.

La surface définitive et le prix d'achat final ne seront connus qu'après intervention du Géomètre.

Il est proposé au Conseil Municipal de réserver une suite favorable à la proposition d'acquisition, et d'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 03 Novembre 2017,

Vu la proposition de rachat en date du 26 Septembre 2017 présentée par M. et Mme GURLER,

Vu l'intérêt pour la Ville d'acquérir cette fraction de parcelle,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 08 Novembre 2017,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

a) d'acquérir auprès de M. et Mme GURLER, domiciliés 12, rue de l'Industrie à Niederbronn-les-Bains, la fraction de parcelle cadastrée N°25 – Section 18 au lieu-dit Schwartzlaeng, classée en zonage Ub, d'une contenance d'environ 3,20 ares, au tarif de 4.500,00 € de l'are, soit 14.400,00 €, frais de Géomètre et de Notaire à charge de l'acquéreur ;

b) que la surface de la fraction de parcelle à acquérir et le prix de la transaction seront actualisés en fonction du relevé du Géomètre ;

c) d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer tout document concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

5/7. Office de Coordination des Sports et Loisirs - Demande de subvention d'équipement pour l'acquisition de biens mobiliers

Mme le Maire expose :

L'Office de Coordination des Sports et Loisirs de Niederbronn-les-Bains sollicite le soutien de la commune pour l'acquisition d'une tente déployable de 3 x 6 mètres, pour un montant prévisionnel de 2.570,88 €.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette demande de subvention.

M. KOTLENGA en sa qualité de Président de l'OCSL, précise qu'il s'abstiendra au moment du vote.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 3 novembre 2017 ;

Vu la demande de subvention formulée par l'Office de Coordination des Sports et Loisirs de Niederbronn-les-Bains en date du 24 octobre 2017 ;

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 8 novembre 2017 ;

Après en avoir délibéré,

décide par 26 voix pour – 1 abstention (M. KOTLENGA) :

d'attribuer une subvention d'investissement de 257,00 € à l'Office de Coordination des Sports et Loisirs de Niederbronn-les-Bains, sachant que le versement de l'aide interviendra sur présentation des pièces justificatives acquittées.

5/8. Mise à disposition d'un archiviste itinérant du CDG 67 – Renouvellement de la convention.

Mme le Maire expose :

La tenue des archives étant une obligation légale au titre des articles L.212-6 et suivants du Code du patrimoine et R.1421-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui peut engager la responsabilité du Maire en cas de faute constatée,

il est de l'intérêt de la commune de s'assurer que ses archives soient conformes à ces obligations légales et correctement épurées au profit des Archives Départementales.

Le 03 Septembre 2014, le Conseil Municipal avait réservé un avis favorable à la nécessité de faire appel à un archiviste itinérant pour le classement des archives de la Commune par le biais d'une convention auprès du CDG 67, à raison de 10 jours répartis sur 12 mois.

Par la suite, la convention avait été renouvelée successivement pour les exercices 2016 et 2017 à raison de 12 jours annuels compte-tenu des volumes à traiter.

La convention actuelle arrivant à échéance le 31 Décembre prochain, il est proposé de la renouveler au titre de 2018, toujours pour 12 jours, aux conditions tarifaires en vigueur (290,00 € la journée) sous réserve d'actualisation par le CDG 67, et d'autoriser Mme le Maire à la signer le moment venu.

Mme BOHLY quitte la salle avant le vote.

DELIBERATION**Le Conseil Municipal**

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 03 Novembre 2017,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 25,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 08 Novembre 2017,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

a) de renouveler la convention de mise à disposition d'un archiviste itinérant par le Centre de Gestion 67, pour 12 jours à compter du 1^{er} Janvier 2018, aux conditions tarifaires en vigueur soit 290,00 € par jour ;

b) d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer avec le CDG67 la convention y afférente.

5/9. Réseau Animation Intercommunale – Convention d'occupation des locaux de la Mairie annexe 2, rue des Juifs.

Madame le Maire expose :

Depuis quelques années, l'association Réseau Animation Intercommunale (RAI) occupait l'immeuble appartenant à ORANGE au 10 avenue de la Libération, pour le stockage de son matériel (bricolage, festival, etc..).

Le propriétaire des lieux ayant sollicité la libération des locaux au courant de l'été, l'association a été contrainte de trouver une solution de repli, avec l'appui des Services Techniques lors du déménagement.

Le bâtiment annexe de la Mairie situé au 2 rue des Juifs étant inoccupé depuis le déménagement de l'antenne de l'ABRAPA, la mise à disposition de ces locaux a été proposée à RAI à compter du 1^{er} Août 2017, moyennant un loyer mensuel de 50,00 €.

Mme BOHLY rejoint la salle avant le vote.

DELIBERATION**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme le Maire, par référence à la note de présentation du 3 novembre 2017,

Vu l'avis favorable/défavorable des Commissions Réunies du 8 novembre 2017,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

a) d'autoriser Mme le Maire ou son représentant, à signer une convention de mise à disposition des locaux de la Mairie annexe située 2 rue des Juifs avec l'association Réseau Animation Intercommunale, avec effet rétroactif au 1^{er} août 2017 ;

b) de fixer le loyer à 50,00 € mensuels, incluant les charges locatives.

5/10. Attribution d'un terrain dans le lotissement de la Forêt.

Mme le Maire expose :

Un nouveau candidat à l'acquisition d'un lot de construction au Lotissement de la Forêt s'est présenté, et il est proposé au Conseil Municipal de lui attribuer le lot comme suit :

Lot	Contenance en ares	Prix T.T.C. de l'are	Prix T.T.C.	Acquéreurs
20	5,32	10.000,00 € (TVA sur marge incluse)	53.200,00 € (TVA sur marge incluse)	M. et Mme BILAL Ugur 39, rue d'Oberbronn 67110 REICHSHOFFEN

Conformément aux nouvelles dispositions prévues par la réforme de la TVA immobilière, la vente est soumise à la TVA sur marge.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 03 Novembre 2017,

Vu la demande de réservation de M. et Mme BILAL en date du 06 Novembre 2017,

Vu le permis d'aménager du 30 Juin 2009 N° 2009/0567 ;

Vu le plan de répartition des terrains à bâtir ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 Septembre 2009 fixant le prix de vente des terrains de construction dans le lotissement de la Forêt ;

Vu l'arrêté du 19 Août 2010 autorisant la vente des lots et portant autorisation de différer les travaux de finition ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 12 Septembre 2016 portant fixation des prix de vente des terrains viabilisés situés en lotissement ;

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 08 Novembre 2017,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

a) d'attribuer le lot de construction suivant :

Lot	Contenance en ares	Prix T.T.C. de l'are	Prix T.T.C.	Acquéreur
20	5,32	10.000,00 € (TVA sur marge incluse)	53.200,00 € (TVA sur marge incluse)	M. et Mme BILAL Ugur 39, rue d'Oberbronn 67110 REICHSHOFFEN

b) d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer devant Notaire l'acte de vente en découlant.

5/11. Cession d'une fraction de parcelle – Rue du Nord – Délibération modificative.

Mme le Maire expose :

Afin d'harmoniser les limites de propriété avec leurs voisins directs, les Epoux JUND Raphaël, domiciliés au 27, rue Suzanne De Dietrich à Niederbronn-les-Bains, ont souhaité pouvoir acquérir une parcelle de terrain cadastrée Section 50 N° 743/73 d'une surface de 2,11 ares, issue de la parcelle mère 738/73 située en zonage N du PLU.

Ce terrain n'ayant pas d'intérêt pour la Ville et constituant à ce jour une charge d'entretien, le Conseil Municipal en sa séance du 09 Mai 2017, avait déjà évoqué et validé cette cession.

Le prix de vente défini par le Conseil Municipal le 12 Septembre 2016, pour du terrain situé en zonage N du PLU, étant de 45,00 € de l'are, le montant de la cession s'élevait à 94,95 €, frais d'arpentage et de Notaire à charge de l'acquéreur.

Initialement l'acte de vente devait être signé en l'étude de Maître SERFATY, mais les Epoux JUND, ont souhaité finaliser la vente auprès de Maître ERNEWEIN-WACKERMANN, Notaire à Oberbronn.

La présente délibération confirme bien la cession au profit des Epoux JUND Raphaël de Niederbronn-les-Bains, et autorise Mme le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente auprès de Maître ERNEWEIN-WACKERMANN, Notaire à Oberbronn, en lieu et place de Maître SERFATY, Notaire à Niederbronn-les-Bains, comme initialement prévu.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu la demande d'acquisition présentée par les Epoux Raphaël JUND,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 12 Septembre 2016 portant fixation du prix de l'are de terrain selon leur classe en zonage du PLU,

Vu la précédente délibération du Conseil Municipal du 09 Mai 2017 portant cession de la parcelle, et autorisant le Maire à signer l'acte de vente en l'étude de Maître SERFATY, Notaire à Niederbronn-les-Bains,

Vu la demande des Epoux JUND pour une finalisation de la vente auprès de Maître ERNEWEIN-WACKERMANN, Notaire à Oberbronn,

Vu l'exposé de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

a) de confirmer la cession de la parcelle cadastrée Section 50 – N° 743/73 classée en zonage N du PLU au lieu-dit Kastanienberg, issue de la parcelle mère 738/73, comme présenté ci-dessus, à M. et Mme Raphaël JUND, domiciliés 27, rue Suzanne De Dietrich à Niederbronn-les-Bains, au prix de 45,00 € l'are, soit 94,95 € pour une surface de 2,11 ares, frais d'arpentage et de notaire à charge des acquéreurs ;

b) d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer en l'étude de Maître ERNEWEIN-WACKERMANN, Notaire à Oberbronn, l'acte de vente en découlant.

6. Divers et communications.

Dates :

DATES	Horaires	Manifestations	Lieux
Du 27 Septembre au 25 Novembre		Exposition la Bande Dessinée	Point lecture
14 Novembre	15h30	Lecture de contes	Point Lecture
18 Novembre		Lecture spectacle "Les nourritures terrestres : des Mots et des Mets	MMA
15 Novembre	9h00	Réception de chantier Programme Pluriannuel d'Entretien de la Zinsel du Nord et de ses affluents	Sur place
19 Novembre	12h00	Choucroute Association St. Martin	Foyer St. Martin

19 Novembre	11h30	Volkstrauertag	Bas Schönborn
19 Novembre	14h30	Cérémonie du Deuil National Allemand	CIAS
20 Novembre	20h00	Conseil Communautaire	
21 Novembre	15h30	Lecture de Contes	Point Lecture
24 Novembre	16h00	Ouverture du Marché de Noël	
25/26 Novembre		Exposition d'aviculture	Moulin 9
27 Novembre	16h30	Don du sang	Moulin 9
29 Novembre	18h30	COPIL Niederbronnoise	Salle du CM
30 Novembre	18h00	CA Association des Maires du Bas-Rhin	Hôtel du Département
1^{er} Décembre	19h00	Fête du Noël du personnel communal	Moulin 9
2 Décembre	17h30 à 22h30	CAFA'SOL	Maison des Jeunes
3 Décembre	16h00	Concert de Noël de la Chorale Concordia	Eglise St. Jean
4 Décembre	20h00	Assemblée Générale de l'Office de Tourisme	
5 Décembre	15h30	Lecture de contes	Point Lecture
5 Décembre	18h00	Commissions Réunies	Salle du CM
6 Décembre	12h00	Fête de Noël des Seniors	Moulin 9
7 Décembre	20h00	Commissions Réunies (si besoin)	Salle du CM
9 Décembre	20h00	Concert de Noël de La Voix du Léman de PUBLIER	Eglise St. Jean

10 Décembre	9h00	Petit-Déjeuner avec l'Harmonie de Publier	Villa Le Riesack
11 Décembre	20h00	Conseil Municipal	Salle du CM

Divers :

- **Courrier DGFIP – Spécialisation de la Trésorerie de Niederbronn-les-Bains.**

Mme le Maire fait état du courrier de M. Bernard HOUTEER, en date du 13 Novembre, nous confirmant qu'à compter du 1^{er} Janvier 2018 le Trésorerie de Niederbronn-les-Bains sera spécialisée dans le secteur public local. Cela veut dire que les usagers sont invités à se rendre au Service des Impôts des Particuliers (S.I.P.) 2, rue du Clabaud à Haguenau pour toutes précisions et paiements relatifs aux impôts.

Mme le Maire précise que lors de son entrevue avec M. FEIG et M. HOUTEER, ce dernier avait assuré d'un retour d'informations après présentation du projet de réorganisation après de ses instances supérieures.

Or dans le courrier précité, il est annoncé que la spécialisation figurera dans un arrêté ministériel qui sera prochainement publié au Journal Officiel.

Les élus du territoire de la Communauté de Communes n'étant pas favorables à cette réorganisation qui contribue à la fin progressive de la notion de proximité, une motion sera prise au prochain Conseil Communautaire, et proposée à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 11 Décembre prochain.

- **Journée du Volkstrauertag allemand :**

Mme le Maire revient sur la cérémonie commémorative du Volkstrauertag allemand, qui aura lieu le Dimanche 19 Novembre à 14h30 au cimetière militaire allemand, et rappelle que le Conseil Municipal est cordialement invité à y assister par le Volksbund Deutsche Kriegsgräberfürsorge.

- **Manifestations de la Ville :**

Mme le Maire rappelle aux conseillers municipaux de bien vouloir déposer dans les meilleurs délais, le coupon-réponse pour la Fête du Personnel Communal prévue le 1^{er} Décembre, et celui concernant la Fête de Noël des Seniors qui se déroulera le Mercredi 06 Décembre. Les deux fêtes se dérouleront au Moulin 9.

- **Stationnement gênant Rue du Nord :**

Mme PRINTZ fait remarquer le stationnement d'un véhicule en haut de la Rue du Nord, qui gêne la circulation des véhicules, sachant que ces derniers sont obligés de se déporter sur la gauche à proximité d'un carrefour.

M. GRIES souhaite préciser que ce stationnement est intentionnel, afin de faire ralentir les véhicules qui ne respectent pas la vitesse limitée à 30 km/h sur cette portion. La fille du propriétaire du véhicule a récemment manqué de se faire renverser.

Malgré la présence de ce véhicule, le passage est tout à fait possible et dans de bonnes conditions de sécurité, également pour piétons.

- **Chasse – Liste des battues et plan des lots de chasses communales.**

Faisant suite à quelques retours de conseillers municipaux concernant le déroulement et les conditions de signalisation des battues de chasses communales, et afin que tout un chacun puisse disposer de ces informations importantes, Mme le Maire remet une liste récapitulative des battues et le plan de sectorisation des 4 lots de chasses communales.

Elle indique également que ce document sera désormais transmis à chaque saison de battues.

Toutes ces informations qui se trouvent déjà sur le site de la Ville, font l'objet d'une information systématique à la population par le biais de la presse et de TV3V et d'un affichage régulièrement actualisés. Mme le Maire propose de remettre également ces informations aux hébergeurs de Niederbronn-les-Bains (meublés, hôtels, etc...).

Mme le Maire remercie par ailleurs M. Bertrand BUCHER pour la mise à distribution de l'édition 2017-2018 du "Strassbuch", qui regroupe un maximum de bons plans à découvrir sur la ville de Strasbourg.

7. Affaires de personnel.

Aucun point concernant le personnel communal n'ayant été inscrit à l'ordre du jour, Mme le Maire lève la séance en remerciant les conseillers de leur présence, leur souhaite une agréable fin de soirée, et leur donne rendez-vous pour la prochaine séance prévue le Lundi 11 Décembre 2017.

**Délibération publiée et transmise
à la Sous-Préfecture
ce 21 Novembre 2017**

Niederbronn-les-Bains, le 21 Novembre 2017

Le Maire,

Anne GUILLIER